

La Chambre d'Agriculture du Gers, le partenaire de ma réussite !

L'ouverture de Télépac pour les déclarations PAC 2017 est annoncée au 1^{er} avril 2017. Suite à l'instruction des dossiers 2015, pour optimiser vos aides, il vous sera nécessaire de vérifier un certain nombre de points avant de faire votre déclaration.

La Chambre d'Agriculture du Gers vous propose un accompagnement personnalisé du 4 avril au 15 mai pour réaliser votre déclaration PAC : plusieurs formules vous sont proposées, choisissez la vôtre.

Les années 2015 et 2016 étaient annoncées comme des années de transition compliquées pour la gestion de la PAC.

C'est aujourd'hui un constat : l'instruction des dossiers 2015 n'est pas finie, l'instruction des dossiers 2016 ne fait que commencer. Face à la complexité du système, des communications ministérielles viennent encore préciser des règles dont chacun aurait dû disposer en avril 2015. Pourtant les retours de ces deux premières années d'application de la réforme de la PAC 2015-2020 sont importants à analyser pour optimiser ses aides par l'ajustement de son assolement

et de ses demandes.

Taux de Surfaces d'Intérêt Ecologique (SIE), avec le positionnement précis des SNA par rapport aux parcelles, respect du critère de diversité des cultures, éligibilité à l'ICHN ou aux aides animales sont autant de critères à étudier de près pour ne pas se tromper lors de sa déclaration 2017.

Enfin, depuis 2016, tout dossier doit être réalisé sur Télépac et, en dehors de la lettre de fin d'instruction, tous les documents vous permettant de suivre votre dossier sont désormais mis en ligne sur Télépac : aucun courrier ne vous est envoyé.

En 2016, près de 2 400 agriculteurs ont fait confiance à la Chambre d'Agriculture du Gers pour la réalisation de leur dossier.

Nos équipes se préparent à vous accueillir à nouveau cette année : une veille réglementaire est réalisée en permanence par nos conseillers PAC en lien avec des experts du réseau des Chambres d'agriculture et la DDT. Chacun des intervenants Télépac est formé à son utilisation, à la réglementation PAC et à son application. Nos services techniques viennent en appui pour assurer votre accueil et la maintenance informatique.

Agriculteurs engagés en agriculture biologique : pour vous, la PAC EcoBio

Notre accompagnement PAC EcoBio réalisé par des conseillers spécialement formés vous permettra d'adapter votre déclaration aux évolutions réglementaires et de vérifier le respect des engagements spécifiques.

Toutefois, l'instruction des dossiers PAC 2015 des exploitants engagés en agriculture biologique ne sera réalisée qu'à partir de mars 2017.

Cette instruction conditionne la mise à jour sous Télépac des données bio, il y a un risque que cette mise à jour ne soit pas réalisée début avril.

C'est pourquoi, pour réaliser la déclaration PAC dans des conditions optimales nous ne démarrerons les rendez-vous PAC EcoBio qu'à compter du 24 avril.

Télédeclarez votre demande d'aide bovine dès maintenant

La Chambre d'Agriculture propose aux éleveurs clients PAC 2017 de venir télédeclarer dès maintenant leur demande d'aide aux bovins (ABA ou ABL). Cette prestation comprise dans le tarif Pac Eco permet, aux éleveurs qui le souhaitent, d'anticiper sur la période de détention obligatoire des animaux dès aujourd'hui sur rendez-vous ou par téléphone.

PAC Eco et PAC EcoBio

Notre service

- Un rendez-vous individuel avec un technicien spécialisé pour réaliser avec vous la télédéclaration PAC et vous apporter un conseil réglementaire :
- Identification des points de vigilance à partir des retours du dossier PAC 2015
 - Mise à jour du registre parcellaire graphique et identification des cultures
 - Vérification des critères verdissement ou respect des engagements AB
 - Demande ICHN
 - Déclarations aides bovines
 - Editions des formulaires.

Nos tarifs

Exploitations de moins de 20 ha : 45 € HT
 Exploitations de 20 ha et plus : forfait de 45 € HT + part variable de 0,8 €/ha de SAU plafonné à 220 € HT
 (+ 23 € HT par 1/4 h pour les dossiers concernés par le plafond au delà de 2 h)

Et toujours

Réduction fidélité
 réduction de 5 % sur le montant total de la facture pour les clients 2015 et 2016

Abonnés Mes parcelles
 réduction de 50 % sur la part variable pour les abonnés Mes parcelles

Dossiers complémentaires (parcelles de subsistance)
 Forfait 25 € HT

Réalisez le dossier PAC en toute sécurité avec la formule adaptée à vos besoins

-  **Pac Eco et Pac EcoBio**
 - Un rendez-vous individuel avec un conseiller PAC
-  **Pack Confort**
 - Pac Eco
 - Suivi par un conseiller PAC référent
 - Réalisation du plan prévisionnel de fumure
 - Assistance en cas de contrôle
-  **Pack Sérénité**
 - Pack confort
 - Réalisation de tous vos enregistrements réglementaires durant la campagne

La PAC en toute tranquillité !

Contact : Chambre d'Agriculture du Gers - Service Techniques - Tél. 05.62.61.77.13.